

## PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

Formation Diagnostic Technique Immobilier

## MODULE AMIANTE AVEC MENTION 2023

Responsable Formation : M. HERRERO Ange





## PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS

### ● A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'apprenant doit être certifié au module amiante avec mention.



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (pour toutes informations veuillez contactez le secrétariat au 04.67.50.50.58).

### ● LES CONDITIONS D'ACCÈS

Prérequis général soit : connaissances du bâtiment.

Le module amiante possède deux niveaux :

- L'amiante sans mention (formation préalable obligatoire : 1 jour entre le début de son cycle de certification et la fin de la quatrième année de son cycle, **ET** moins de dix-huit mois avant la fin de son cycle de certification) ;
- L'amiante avec mention (formation préalable obligatoire : 2 jours entre le début de son cycle de certification et la fin de la quatrième année de son cycle, **ET** moins de dix-huit mois avant la fin de son cycle de certification).

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### ● OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Rappel des textes réglementaires en vigueur ;
- Etablir le rapport de repérage et de diagnostic amiante.

### ● NATURE D'ACTION DE FORMATION

Développement des compétences - Perfectionnement technique et des connaissances.

«Modalités de contrôle de l'assiduité : attestation d'assiduité + feuille d'émargement».

## CONTENU DE LA FORMATION

### Jour 1 :

#### RAPPEL DES TEXTES REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR (7h00)

##### Textes concernant la certification des opérateurs de diagnostics

- Arrêté du 25 mars 2019 modifiant l'arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

##### Textes relatifs au repérage amiante

- Décret no 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage

- Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

**Objectifs :** Revoir les textes réglementaires

**Moyens pédagogiques :** Cours de formation / Normes et arrêtés

### Jour 2 :

#### REALISATION D'UN DIAGNOSTIC (7h00)

##### Etude de cas :

A partir des documents remis, l'apprenant devra :

- préparer sa mission
- réaliser sa mission
- saisir son rapport sur son logiciel et présentation des résultats

Correction et analyses

##### Correction par le formateur de l'étude de cas :

Analyses, échanges et rappel de la méthodologie à partir des rapports rendus par les apprenants.

**Objectif :** Mettre en pratique de tous les éléments appris lors de la formation du module avec mention

**Moyens pédagogiques :** Exercices / QCM

## PRÉSENTATION ANGE HERRERO :

### Formateur aux métiers des diagnostics immobiliers : FDTI PARIS

Fort de plus de vingt années d'expérience professionnelle dans le secteur du diagnostic immobilier, M. HERRERO est formateur pour l'ensemble des modules du métier de diagnostiqueur auprès de FDTI/CFTB depuis janvier 2017.

### Ses diplômes :

- BAC F2 (Electronique)
- BTS CIRA (Contrôle Industriel et Régulation Automatique)
- Ingénieur Génie Civil Bâtiment – IPF

### Son expérience :

Depuis 2007 : Mission en tant qu'évaluateur dans les domaines suivants :

Amiante – termites – gaz - plomb – électricité - auprès de Bureau Véritas.

De 2001 à 2021 : Cogérant du cabinet Habitat Expertise (Expertises techniques immobilières).

De 2017 à ce jour : Dirigeant CFTB SAS organisme de formation

### ● EXPERIENCE ET COMPETENCES EN LIEN AVEC LE CONTENU DE LA FORMATION

Les formateurs disposent d'une expérience et de compétences particulières en lien avec les contenus de la formation : voir ci-dessus la présentation des formateurs.

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

### ● MOYENS MIS EN OEUVRES ET METHODE D'ANIMATION

- Formation en salle avec tables et chaises pour 15 personnes (2 m<sup>2</sup> réglementaires par personne)
- Présence de supports de cours
- Présence de QCM
- Présence de textes règlementaires et modèle de rapport vierge
- Tableau blanc
- Présence d'un écran interactif pour diffusion support de cours annexes
- Présence d'une valise pédagogique
- Feuilles de présences apprenants + formateur
- WIFI disponible
- Présence consommable tel que café, sucre, papier toilette etc....
- Présence d'une salle d'attente pour accueil des candidats et pour attente pendant les certifications
- Présence de bureaux fermés pour les certifications

## EVALUATION DE LA FORMATION/SANCTION DE LA FORMATION

- QCM en cours de formation
- Certification du module amiante avec mention par un organisme de certification agréé COFRAC.

## SUR QUOI PORTENT LES EVALUATION ?

---

L'évaluation porte sur les acquis de la formation.

## SANCTION VISEE PAR LA FORMATION

---

- Attestation de formation continue amiante avec mention
- Certificat pour le module : amiante avec mention : certifications obligatoires à l'exercice du métier de diagnostiqueur immobilier

## LES COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

---

**Madame DELMAS Vanessa**

**Adresse :**

9 rue Robert Schuman – P.A. de la Peyrière  
34430 Saint Jean de Védas

**Tel :** 01 76 21 55 69

**Mail :** v.delmas@cftb.eu

## DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

---

● **LA DUREE TOTALE DE LA FORMATION :**

Durée de la formation : 2 jours (14 heures)

● **LES HORAIRES :**

8h30 / 12h00 et 13h00 / 16h30

● **ORGANISATION FORMATION :**

Il s'agit d'une formation continue en présentiel.

● **TAILLE DU GROUPE :**

Entre 4 et 15 stagiaires.